

3 questions à Anne-Marie Geneste / Responsable du centre des Restos du Cœur de Marolles-en-Hurepoix

Quelles sont les raisons qui vous ont incitée à vous engager auprès des Restos du Cœur ?

Ayant quitté mon activité professionnelle relativement jeune et encline depuis toujours à aller vers les autres dans un esprit de bénévolat, je me suis engagée il y a déjà une quinzaine d'années, aux côtés de mon mari, au sein des Restos du Cœur. Je suis maintenant depuis 6 ans responsable du centre, entourée d'une quinzaine de bénévoles.



11 communes sont rattachées au centre de Marolles-en-Hurepoix et nous accueillons 57 familles, dont 2 sont des Leudevilloises. Cela représente 110 bénéficiaires, auxquels il y a lieu de rajouter quelques demandeurs d'asile.

Comment s'organise l'activité de votre centre ?

Notre activité se déroule sur la période hivernale, c'est-à-dire de fin novembre à fin mars. Nous recevons et examinons les inscriptions en fonction des revenus et selon un barème imposé par le national.

Le lundi et le vendredi nous faisons la préparation des denrées alimentaires que nous distribuons les mardi et samedi matin. Ce que nous distribuons nous est fourni par le dépôt départemental situé à Marolles, qui approvisionne également tous les centres de l'Essonne. Nous bénéficions de collectes de dons alimentaires de la part de certaines municipalités et de ramasses à Carrefour Market. Au cours de cette campagne hivernale, ce sont 9 tonnes de marchandises (alimentaires, produits d'hygiène, d'entretien et pour bébés) qui ont ainsi été réparties.

La gestion des stocks, la distribution des marchandises et les listes d'inscrits sont entièrement traitées informatiquement. La population qui fréquente les restos du cœur est composée pour la plupart de chômeurs, de familles monoparentales, de personnes âgées dans la précarité, de travailleurs à faible salaire et aussi de quelques jeunes démunis. Nous sommes attachés à leur préparer et servir des menus équilibrés, tout en tenant compte de leurs préférences alimentaires ou restrictions d'ordre éthique.

Quelles ont été pour vous les incidences de la crise sanitaire ?

Nous avons bien entendu réorganisé notre travail et adapté nos services en fonction des mesures prises suite à la pandémie de Covid-19, (maximum 5 bénévoles dans le local, distribution à l'extérieur). L'impact le plus significatif de cette crise a été la privation de contacts, d'échanges et de chaleur humaine, auxquels les gens étaient habitués auparavant dans ce lieu de rencontres. Nous avons également enregistré une baisse de fréquentation d'environ 20 %, sans doute liée à la peur du virus.

Durant cette campagne 2020/2021, les manifestations en faveur des Restos du Cœur n'ont pas pu avoir lieu. Nous avons dû reporter la collecte nationale qui se déroulera désormais les 11 et 12 juin. Les Restos du Cœur évoluent et ne se cantonnent plus à l'aide alimentaire. Nous prenons en compte toutes les difficultés des personnes accueillies et essayons de les aider au maximum.

Dans notre centre, nous mettons notre enthousiasme à garder l'esprit initial des Restos : accueil, chaleur et convivialité. Le bien-être de nos bénéficiaires est notre priorité. Il est à craindre que, suite à cette crise, la prochaine campagne connaisse un rebond des fréquentations.

« Aujourd'hui, on n'a plus le droit ni d'avoir faim, ni d'avoir froid » !

Les élections régionales et départementales 2021 auront lieu : **le 20 juin** pour le 1^{er} tour **et le 27 juin** pour le 2nd tour. Les membres du Conseil régional d'Ile de France et les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. **Ces deux élections se dérouleront à la salle des loisirs.**

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, pensez à le faire avant le 14 mai !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer : Il n'est plus nécessaire de fournir une déclaration sur l'honneur attestant de l'impossibilité de participer au scrutin.

- Un électeur peut détenir 2 procurations de vote en plus du sien.
- La procuration peut se faire désormais en téléprocédure sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

1. J'effectue ma demande en ligne
2. Je fais valider mon identité au commissariat ou en gendarmerie
3. La mairie m'envoie un courriel de confirmation d'enregistrement de ma procuration



Retrouvez toute l'actualité
municipale sur www.leudeville.fr

Flash info, édition avril 2021
Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication



LEUDEVILLE

☎ 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr

flash-info

Avril 2021



ÉDITO

Depuis maintenant plus d'1 an, nous vivons au rythme de la Covid-19 avec déjà trois confinements. Il semble acquis que seule la vaccination soit la clé qui nous permette d'ouvrir à nouveau la porte de nos libertés et de reprendre une vie « normale ».

Nous remercions le Conseil départemental et les mairies qui se sont fortement mobilisés pour accueillir des centres de vaccination. Maintenant il est également possible de se faire vacciner chez son médecin ou son pharmacien. Comme nous l'avons fait pour quelques-uns d'entre vous qui se sont manifestés, la mairie peut vous aider à l'obtention d'un rendez-vous.

Par ailleurs, je salue le travail de nos services municipaux qui se sont adaptés aux dispositions sanitaires très contraignantes pour accueillir les enfants dans les locaux scolaires et périscolaires dans les meilleures conditions.

Comme partout en raison de l'impossibilité d'exercer leur activité, certaines de nos associations souffrent par leur mise en sommeil. Je vous invite à les rejoindre dès que les conditions le permettront afin de revenir à une vie normale qu'elle soit sociale, culturelle, artistique ou sportive. Souhaitons que les manifestations associatives et municipales redémarrent au plus vite, car tout le monde a besoin de ces moments conviviaux.

Pour autant, la vie doit continuer. De nombreux travaux ont pu être réalisés grâce notamment aux aides financières départementales. D'autres sont en prévision, ce flash-info vous les fait découvrir.

Enfin, vous pourrez parcourir le budget communal et y consulter le bilan 2020 ainsi que le prévisionnel 2021. Malgré des recettes fiscales encore en baisse en provenance de l'Etat, nous pouvons nous enorgueillir d'une gestion rigoureuse et raisonnée avec le plaisir de vous annoncer que l'imposition communale n'augmentera pas pour la 7^{ème} année consécutive.

Avec le retour du printemps, soyons optimistes et prenons soin de notre santé et de celle de nos proches. Bien à vous !

Jean-Pierre Lecomte

Nouveauté au square Dardelet !



DOSSIER BUDGET MUNICIPAL

CHIFFRES CLES

**Excédent 2020
reporté en 2021
928 775€**

**Budget 2021
Investissement
898 700€
Fonctionnement
2 204 900€**

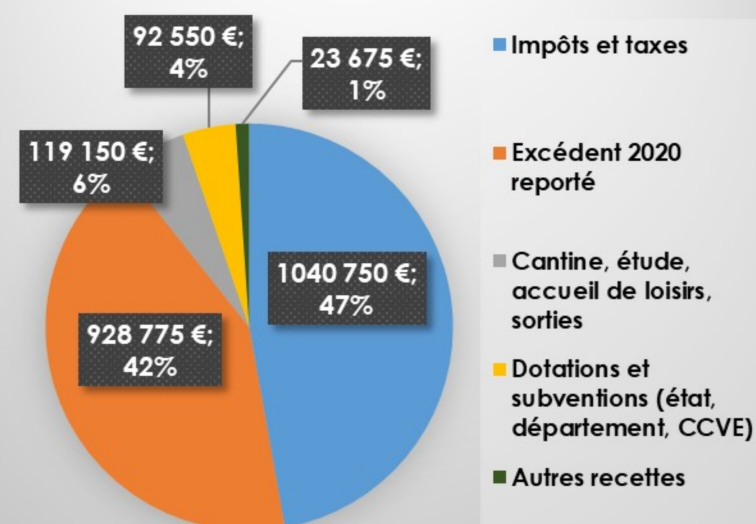
**Dette par habitant
115€
Moyenne Essonne:
736€ /habitant (2016)**

**Baisse dotation Etat
= 73% depuis 2012
Perte cumulée dotations
(Etat + CCVE) depuis 2013
641 600€**

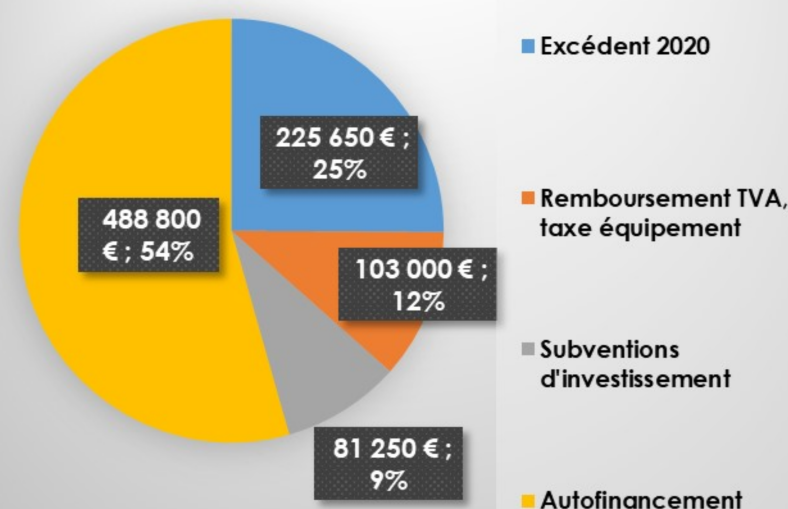
**Pas d'augmentation
des taux d'imposition
communaux 2021**

BUDGET PRIMITIF 2021

Recettes de fonctionnement 2 204 900€



Recettes d'investissement 898 700€



Prévention Canicule

Des périodes de canicule sévères apparaissent très régulièrement depuis quelques étés. L'été 2021 n'y échappera peut-être pas.

Vous êtes une personne de 60 ans et plus, isolée ou bien une personne en situation de handicap et vous souhaiteriez bénéficier d'une attention particulière durant ces moments parfois compliqués, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie, dès à présent,

au **01 69 14 81 52**

en laissant vos coordonnées. Nous reprendrons contact avec vous.

Une complémentaire santé communale pour tous

Une volonté des élus locaux de garantir un accès aux soins au plus grand nombre

Pourquoi une assurance santé communale ?

La municipalité désire favoriser l'accès aux soins à l'ensemble de ses citoyens leur permettant de bénéficier d'une complémentaire santé plus adaptée et au prix le plus juste. Trop de personnes n'ont pas les moyens de se protéger.

Qui peut y prétendre ?

Tous les Leudevillois, à l'exception des salariés bénéficiant d'une couverture santé collective au sein de leur entreprise. « L'assurance santé pour votre commune » cible donc prioritairement les retraités, les personnes sans emploi ne relevant pas de la CMU, les professions non salariées et les étudiants. Sont également éligibles à ce dispositif les agents travaillant à la mairie de Leudeville.

Y-a-t-il des conditions ?

La seule condition est d'habiter Leudeville. Elle est ouverte à tous, sans questionnaire de santé médical, ni limite d'âge ou conditions de ressources.

Quels sont les délais ?

Si vous possédez déjà une couverture qui a atteint un an de souscription, depuis le 1^{er} décembre 2020 la résiliation infra-annuelle vous donne la possibilité de résilier votre contrat santé à tout moment dans un délai d'un mois. Dans le cas contraire vous pourrez résilier à la date d'anniversaire de votre contrat.

Quel est son coût ?

Chaque cas est particulier en fonction de son âge et de la composition de son foyer.

Vos interlocuteurs « Ma commune Ma santé » à votre disposition :

- sur rendez-vous à distance
- sur rendez-vous à domicile

ACTIONM

3^{ème} mercredi du mois à la CCVE, Ballancourt
<https://associationactionm.org/>

AXA

sandie.trellu@axa.fr
Tél : 06 83 53 07 53

La municipalité a négocié un tarif préférentiel permettant d'obtenir 25% de réduction pour les plus de 60 ans ainsi que pour les travailleurs non salariés, agricoles ou non agricoles et 15% pour les autres.

Le rôle de la municipalité se limite à transmettre ces informations, elle n'intervient pas dans la souscription et le suivi des dossiers.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale c'est pour tous.

En cette période difficile il est au service de tous les Leudevillois.

N'hésitez pas à consulter la page « Action sociale » du site internet de la commune qui comporte de nombreuses informations.

Si vous souhaitez être reçu vous pouvez prendre rendez-vous en vous déplaçant à la mairie ou en téléphonant au **01 69 14 81 52**

Pour plus d'informations
consulter le site de la mairie :
www.leudeville.fr

**UN N° VERT D'APPUI
aux personnes handicapées
et aux aidants dans le cadre de la crise,
pour des solutions près de chez vous.**



0 800 360 360

Ce numéro vous met en relation avec les acteurs du handicap près de chez vous.

Organisé en « communauté 360 », il vous apporte des solutions adaptées.

handicap.gouv.fr/0800360360/

L'association Espace
Singulier vous répond du lundi
au vendredi de 9h à 18h.



Tous connectés en 2021 !

Déploiement de la fibre optique

Notre village fait partie dans sa majorité du jalon 2 du déploiement de la fibre par le Réseau d'initiative privée Essonne numérique.

Vous êtes invités à vous connecter sur le site :

<http://essonnenumerique.com/>

Pour en savoir plus sur votre logement voir la carte des déploiements très haut débit. En y entrant votre adresse vous découvrirez votre date d'éligibilité et les opérateurs présents.

Pour la majorité d'entre nous le réseau est raccordable à partir du 25 avril. Les autres Leudevillois faisant partie du jalon 3 devraient être éligibles en Juin / Juillet.

Il faut vous rapprocher d'un opérateur de votre choix pour lui demander de vous raccorder à la fibre.

C'est avec cet opérateur que vous finaliserez votre raccordement. Il connectera votre box au réseau fibre qui se trouve dans la rue. Pour effectuer ce raccordement il passera une fibre optique entre votre domicile et la rue en empruntant le parcours du fil en cuivre téléphonique qui supporte votre internet actuel (sur ADSL).

La partie privative entre votre domicile et la rue vous incombe. Attention aux fourreaux enterrés et bouchés : leur réparation sera à voir avec l'opérateur que vous avez choisi.

UNE BOITE A LIVRES dans le square Dardelet

Ce projet a été porté par le **Conseil Municipal des Enfants** et construit par l'**équipe d'animation de l'Accueil de loisirs**. Haute en couleurs, la peinture a été réalisée par les enfants.

L'idée est de partager ses livres préférés et d'en découvrir d'autres. Bien sûr, il ne s'agit pas de se débarrasser de ses vieux ouvrages, cette bibliothèque n'est pas un vide-greniers. Tous les livres sont les bienvenus : romans, BD, magazines, livres pour enfants, ... Une seule condition : qu'ils soient en bon état ! Les étagères profondes ont été conçues pour accueillir des exemplaires de grands formats.

La règle est simple : proposer des livres pour tous les âges, faciliter l'accès à la culture, développer une dynamique de participation citoyenne et valoriser le cadre de vie.

Afin de faire vivre ce projet collaboratif, il est important d'en prendre soin et de veiller à retirer les livres abîmés et de signaler les éventuelles dégradations. **Nous comptons sur le respect de chacun pour assurer d'agréables lectures.**

Consignes de tri des masques:

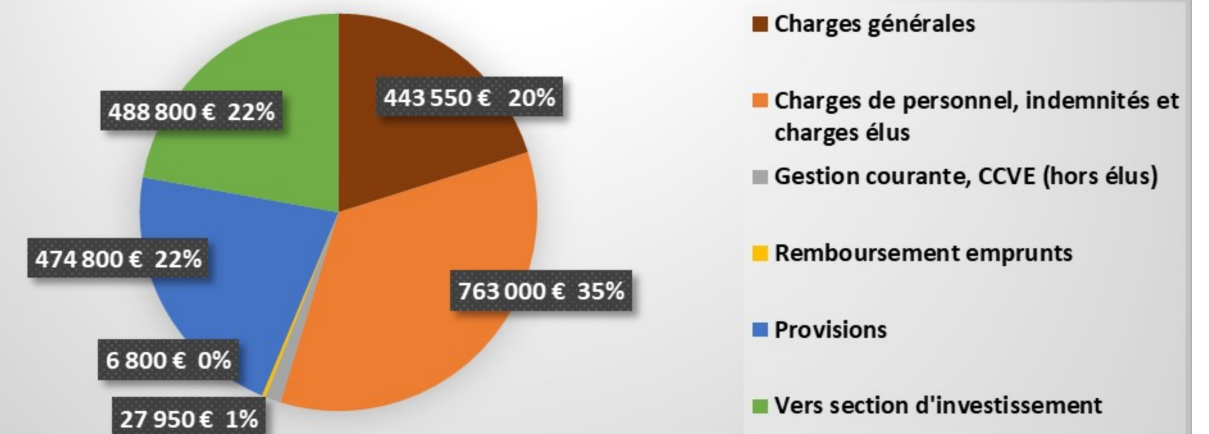
Attention !

Les agents de tri observent la présence importante de masques usagés dans les bacs des déchets recyclables (bacs jaunes). Cela représente un risque pour leur santé.

Après usage les masques doivent être déposés dans un sac en plastique bien fermé et placé ensuite dans la poubelle des ordures ménagères.



Dépenses de fonctionnement 2 204 900€



Charges générales : 443 550€

- Contrats de prestations et maintenance = 164 000€
- Fêtes et cérémonies, sorties = 65 350€
- Cantine, goûters = 75 000€
- Eau, électricité, chauffage, carburant, frais de communication et affranchissement = 71 000€
- Equipements, fournitures = 50 200€
- Honoraires, assurances = 18 000€

Charges de personnel : 763 000€ (2/3 salaires, 1/3 cotisations patronales)

Dont indemnités et charges des élus = 71 100€

Gestion courante (hors coût élus) : 27 950€

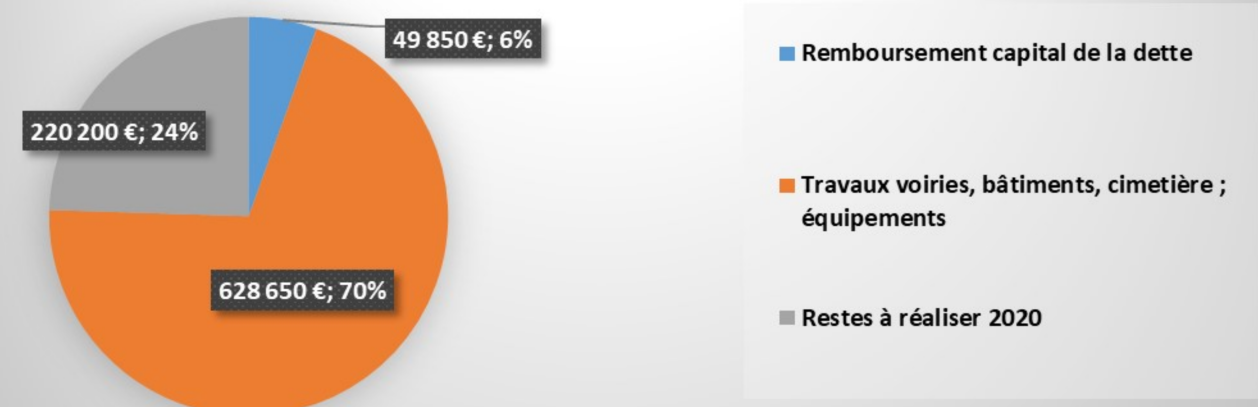
- Associations, CCAS = 5 650€
- CCVE et autres = 22 300€

Remboursement emprunts (intérêts) : 6 800€

Virement à la section d'investissement : 488 800€

Provisions pour dépenses imprévues : 474 800€

Dépenses d'investissement 898 700€



Dépenses 2020 reportées sur 2021 : 220 200€

(Travaux bâtiments, voiries, aménagements, équipements et contrat rural)

Remboursement emprunts (capital) : 49 850€

Frais d'urbanisme, équipements, mobilier, informatique : 628 650€

URBANISME

Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de PLU, de documents en tenant lieu et de cartes communales **sauf opposition d'une minorité de blocage de communes membres (opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population).**

La commune de Leudeville s'est opposée au transfert de la compétence PLU à la CCVE par une délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2021 et votée à l'unanimité.

Règlement de lotissement et PLU

Les règles d'urbanisme contenues dans des documents approuvés d'un lotissement deviennent caduques au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation à lotir, si à cette date le lotissement est couvert par un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu (article L 442-9 du Code de l'Urbanisme).

P L U : Le recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles requérant l'annulation de la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme votée lors de la séance du conseil municipal en date du 5 décembre 2019 a été rejeté à l'audience du 29 mars 2021. Cette décision a été notifiée à la commune le 12 avril 2021.

Délais d'instruction et demande de pièces complémentaires

A partir du dépôt de la demande de l'autorisation d'urbanisme, le service instructeur dispose d'un délai d'un mois pour étudier votre dossier et vous demander des pièces complémentaires. Vous avez alors un délai de 3 mois pour adresser les pièces manquantes au service instructeur. Si vous dépassez le temps qui vous est imparti, votre dossier est rejeté.

Le délai d'instruction commence à courir à compter de la réception des pièces manquantes assurant que le dossier est complet.

Surface d'un terrain

La surface notifiée sur un acte notarié prévaut sur la surface cadastrale. Les documents cadastraux ne sont en aucun cas une preuve de surface réelle du bien.

Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Dès qu'une autorisation d'urbanisme vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet et l'afficher sur un panneau aux normes en vigueur (1,2 m x 0,8 m) placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. A partir du 1^{er} jour de l'affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un droit de recours contre votre autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Ce panneau doit comporter :

- Nom
- Raison sociale ou dénomination sociale
- Nom de l'architecte auteur du projet architectural
- Date de délivrance du permis et son numéro
- Nature du projet et superficie du terrain
- Adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
- Surface de plancher si le projet prévoit des constructions ainsi que la hauteur par rapport au terrain naturel

En cas de contestation, il appartient au propriétaire d'apporter la preuve que les formalités d'affichage ont bien été respectées.

Recours à un architecte

Selon l'article R 431-2 du Code de l'Urbanisme, le recours à un architecte est obligatoire pour les projets de constructions supérieurs à 150 m² de surface de plancher sauf pour les constructions à usages agricoles (stockage et entretien de machines agricoles) dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ainsi que les serres de production dont le pied-droit (montant vertical) a une hauteur inférieure à 4 m et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

INCIVILITES

Non seulement les incivilités constituent un manquement grave au respect de la vie en collectivité et sont souvent synonymes de dégradation de notre environnement, mais elles ont également un coût financier supporté au final par le contribuable.

Parmi les comportements inadmissibles les plus fréquemment rencontrés, l'on constate que **les trottoirs ou voies publiques sont couverts de déjections canines, de mégots, canettes, ou autres débris sans oublier depuis un an maintenant les masques usagés.**

Rappelons que ces mêmes **trottoirs ont pour vocation de protéger les piétons.** Or ils se transforment actuellement de plus en plus souvent en places de **stationnement illicite**, passible de 135 € d'amende et demande d'enlèvement immédiat transmise à la gendarmerie.

Tous ces comportements nuisent au bien-être et au bien-vivre dans notre village. **Nous faisons une fois de plus appel au civisme des habitants pour préserver la propreté de notre commune et la sécurité des personnes.**



NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée du printemps, nous reprecisons **les horaires autorisés pour l'utilisation des engins** tels que tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, ponceuses, etc...

- **Semaine : 8h00 - 12h30 et 13h30-19h00**
- **Samedi : 9h00-12h00. et 14h00-18h00**
- **Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00**

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux (herbes, résidus de taille, élagage) ou encore des **déchets ménagers.**



(Article 84 du règlement sanitaire départemental).

BILAN SECURITE 2020

	2018	2019	2020
Faits constatés	18	28	20
Atteinte aux personnes	2	1	2
Atteinte aux biens dont :	14	20	7
Vols sans violence	8	12	4
Cambriolages	3	5	2
Vols automobiles	3	3	1
Infractions économiques et financières	2	7	1
Autres petits délits (coups, blessures volontaires, stupéfiants, travail clandestin, vol simple...)			10

Les résultats 2020 montrent une amélioration très sensible des faits constatés pour notre commune. Ceci peut s'expliquer en partie par la crise sanitaire mais il faut rester prudent car cette amélioration ne se vérifie pas chez nos voisins de la même brigade (Marolles, Saint-Vrain et Plessis Pâté). Par ailleurs, les petits délits sont comptabilisés dans les statistiques à partir de 2020.



Une chasse aux œufs revisitée

Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle chasse aux œufs dans le square Dardelet. Afin de maintenir cette tradition, la municipalité a décidé d'offrir aux enfants des écoles maternelle et élémentaire un sachet d'œufs de Pâques vendredi 2 avril.



Une belle surprise pour les enfants qui ont accueilli Monsieur le Maire et les élus avec de grands sourires et des yeux pétillants. Nous remercions les enseignants pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux. Rendez-vous pris l'année prochaine !



Les cours des écoles maternelle et élémentaire font peau neuve

Au nom de tous les enfants des écoles, le conseil municipal remercie **Yohann REVERT**, papa de Mathis et Théo qui a proposé de refaire gracieusement tous les marquages au sol dans les cours des écoles.

Terrain de football, piste de vélos, marelles et pistes de courses, les enfants vont pouvoir en profiter pleinement pendant les récréations et les temps périscolaires.

Par ailleurs, le mur dans la cour élémentaire a été totalement repeint, les prises d'escalade ayant été démontées car elles étaient devenues dangereuses.

Bravo pour ce beau travail !



Que de beaux talents !

Les animateurs ont retrouvé leur âme d'enfants et ont peint de superbes dessins dans les locaux de l'Accueil de loisirs pour le plaisir de leurs petits hôtes.

Cour commune

La cour commune située face à l'entrée de la salle des loisirs est une cour privée avec un droit d'usage exclusif aux six copropriétaires dont fait partie la commune.



La situation d'un stationnement anarchique constatée provoquant une difficulté voire une impossibilité pour les copropriétaires à pouvoir accéder à une place de parking ainsi que des conditions de sécurité inacceptables ont amené la commune à effectuer un aménagement concerté de cette cour.

- Pose de bordures béton séparant les 6 places de stationnement réservées aux copropriétaires des 6 logements et 6 places affectées à la commune dont une place PMR qui, rappelons-le, n'est pas une place sédentaire
- Marquage au sol des emplacements et numérotation pour les places réservées
- Installation d'un miroir.

Le coût total de cette restructuration s'élève à 3668 € TTC.

Réorganisation du stationnement rue du Carrefour Noblet

Des stationnements anarchiques risquant de créer une insécurité avec un accès pompiers rendu difficile, des engins agricoles ainsi que les camions poubelles ayant parfois des problèmes pour circuler ont conduit la commune à revoir **le marquage au sol définissant les places de stationnement autorisées** pour un coût de 1 170 € TTC.

Feu tricolore intersection Grande rue / Chemin des Mulets

A présent opérationnel, son installation a coûté 32 655 € TTC. Les travaux ont été subventionnés par le produit des amendes départementales à hauteur de 80 % du montant HT.



Changement des huisseries

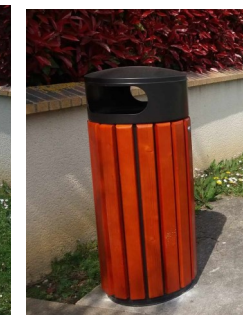
(portes et fenêtres de la salle des Jonquilles, de la bibliothèque et de la cuisine de la salle des loisirs)

Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 33 348 € TTC.

Ils sont subventionnés à hauteur de 77 % de leur coût HT dans le cadre du contrat départemental.

Changement de la porte du local à vélos de l'école élémentaire

Vétuste et peu fonctionnelle, cette porte a été remplacée pour un coût de 1 272 € TTC.



Installation d'un banc et d'une poubelle

au niveau du passage entre l'EHPAD et la Pommeraie pour 900 € TTC (subvention départementale à hauteur de 77 % du montant HT)

Chantier de peinture pour la rénovation de divers équipements municipaux (en cours) :

supports des luminaires extérieurs de l'église, muret et grille entourant le portail de l'école élémentaire, club-house du tennis, les deux portails de la maternelle, etc pour un coût de 8 041 € TTC.

TRAVAUX

1 BARRES FIXES - ESPALIERS



2 VÉLO ELLIPTIQUE



3 MURS A FRANCHIR



4 STATION D'EQUILIBRE



Parcours santé Clos des chênes

5 PAS JAPONAIS



6 BENCH PRESS



7 PARCOURS DE SAUTS



8 MUR D'ESCALADE



Le **parcours santé** a retrouvé une nouvelle jeunesse et est désormais opérationnel. En effet, après un nettoyage complet du bois accompagné d'un élagage de sécurisation, 7 nouveaux agrès ont été installés et 2 anciens ont pu être conservés après rénovation. Trois bancs supplémentaires et trois poubelles ont également trouvé leur place au sein du parcours.

Le Conseil Municipal Enfants pour lequel ce projet était une priorité ainsi que le Conseil Municipal espèrent que beaucoup d'entre vous y passeront d'agréables moments. Les équipements s'adressent à tous. Cet endroit se veut intergénérationnel. Il doit rester un lieu paisible et son respect tant au niveau de la propreté que de l'intégrité des agrès devient l'affaire de chacun. **L'ensemble de cette restructuration aura coûté 41 165 € TTC subventionné à hauteur de 77 % HT dans le cadre du contrat départemental.**

Futurs travaux

- 1. Fin mai 2021 : installation de grillage de protection** autour des groupes de la climatisation ainsi qu'une **séparation entre le jardin de la salle des loisirs et les locaux des services techniques**, ceci pour des raisons de sécurité lors des manifestations dans la salle des loisirs.
- 2. Mi-mai 2021 : Chantier entrepris par le SIARCE prévoyant la remise aux normes de l'assainissement sur la totalité de la rue Bourg la Reine avec une réfection du tapis de roulement.**
La commune n'étant pas initiatrice de ces travaux, les dates exactes d'intervention vous seront communiquées dès qu'elles seront connues par le biais d'un flyer.
- 3. Eté 2021 : Travaux réalisés par le Conseil Départemental**
Réfection du tapis de roulement de la CD 26 sur la totalité de la Grande Rue
Des précisions complémentaires vous seront apportées en temps utile.
- 4. Fin 2021 / début 2022 : Travaux prévus conjointement par le SIARCE et le Département**
Réfection du tapis de roulement de la CD 26 sur la totalité de la rue du Bois Bouquin après que le chantier de changement de canalisations d'eau potable ait été réalisé.

Ces 3 derniers chantiers seront conséquents et demanderont à chacun d'entre nous des adaptations un peu contraignantes mais ces travaux sont indispensables afin d'éviter d'une part des interventions d'urgence sur les réseaux eau potable et assainissement et d'autre part permettre une rénovation de la voirie.

VIE ASSOCIATIVE

Prends soin de toi

Durant les deux semaines des vacances d'avril, l'association **PREND SOIN DE TOI** a proposé de reprendre à sa charge des activités pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Deux belles semaines avec au programme : **skate et trottinette, atelier graff, biathlon, football et bien d'autres activités sportives.** Chaque après-midi se terminait par un temps d'échanges et un goûter.



Nous ne pouvons que la remercier d'avoir pu prendre le relais de la municipalité qui n'avait malheureusement pas l'autorisation de lancer cette opération. Les conditions sanitaires imposées permettaient uniquement l'ouverture des structures municipales pour les enfants du personnel prioritaire.

Ludovic, l'animateur de l'accueil de loisirs initialement en charge de ce projet, était présent chaque après-midi et vous donne rendez-vous au début de l'été pour de nouvelles aventures.

Un programme avec les modalités d'inscription sera communiqué fin mai début juin.

Jonquille pour Curie



Mars 2021, l'Institut Curie a mobilisé le grand public, les entreprises, les associations, les collectivités et les communes sur tout le territoire français afin de collecter un maximum de dons pour **soutenir l'innovation contre le cancer.**



Cette campagne de sensibilisation et collecte, très particulière, sans visibilité pour une quelconque organisation, a contraint l'association « **Leudeville, un sourire pour la vie** » engagée depuis 2016 à modifier son champ d'action en adaptant son dispositif de mobilisation afin de porter une nouvelle fois l'espoir pour tous ceux qui luttent au quotidien contre la maladie.

Marolles-en-Hurepoix et Saint-Vrain communes voisines de Leudeville nous ont permis, sur deux week-ends, l'installation d'un stand de jonquilles sur les marchés.

Retour sur nos terres de Leudeville le 20 mars, où l'association a clôturé sa campagne « **Une jonquille contre le cancer** » 2021 ; une journée particulière en ces temps confinés, aux parfums de crêpes et cannellés, journée durant laquelle nous avons eu plaisir à vous retrouver fidèles à ce rendez-vous.

Cette année encore, vous avez fait fleurir l'espoir et porté haut et fort votre engagement contre le cancer. L'accueil chaleureux des équipes municipales et la générosité de tous nous ont permis de collecter la **somme de 6 515 €**, somme reversée dans son intégralité à l'Institut Curie.

MERCI à vous pour ce bel élan de solidarité. A bientôt... Prenez bien soin de vous ! Ensemble, contre le cancer, Ensemble, portons la Jonquille, Ensemble, portons l'espoir !

Cette édition met notamment sur le devant de la scène, l'intelligence artificielle qui aide au développement de nouveaux traitements, dont l'institut Curie est aujourd'hui pionnier dans ce domaine. Cette technologie innovante est appelée à transformer en profondeur les pratiques en cancérologie, dans le but de guérir toujours plus de patients et de limiter les effets secondaires.